

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 Novembre 2023

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20 heures à la salle de la mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, Maire, le 16 novembre 2023, en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

Anthony CHANAUD, Stanislas MANIAK, Gilles LABERTY, Gérard DIEM, Joelle BAUMANN, Genevieve COMTE, Simone FAVRY, Emanwela EDWINS, Emil HEIGL, Alain ESPERCE, Philippe DEGUELLE, Kevin THIRION, Alain ELOY, Georges BENNAVAIL, Didier MALET, Colette SCHREISS

ETAIENT ABSENTS excusés: Audrey RANTRUA ; Helen DUCEAU ; Marie FREMONT

Ordre du jour

1- Délibération relative au rachat des actifs mobiliers du Café de Fa

2 – Délibération relative à la vente du Partner pour la somme de 800€ au Garage Bruneton

3 – Vente des parcelles C 867 et C 869

4 – Délibération pour cadeau de départ pour les agents communaux

5 – Délibération concernant les modifications énergétiques de l'Ecole de Fa, réajustement du total des travaux

6 – Montant de la location d'un atelier de la cave coopérative

Questions diverses

- Moulin de Galié

Secrétaire de séance : Emanwela EDWINS

Ouverture du Conseil Municipal à 20h05. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, sous la présidence de Mr Anthony CHANAUD, Maire.

M le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil municipal du 17 octobre 2023 qui est adopté à l'unanimité. M le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en ajoutant un point 7 :

- Montant du loyer pour le logement communal situé au 9 avenue de la République à FA.

La demande de modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

1- Délibération relative au rachat des actifs mobiliers du Café de Fa

M le Maire fait un rappel du contexte lié à ce rachat ; après plusieurs contacts avec le Cabinet chargé de la liquidation judiciaire du Café de Fa fermé depuis le 4 juillet 2023, la commune, qui est propriétaire des murs, a la possibilité de racheter le fonds de commerce ainsi que les actifs dont la liste a été dressée lors d'un état des lieux effectué le 30 août 2023 par la SELARL Charlotte Pascal en présence de représentants de la SCIC. Nous sommes à ce jour propriétaire des murs et non du fonds. Ce rachat nous permettra de reprendre la main sur la gestion et l'avenir du Café. M le Maire considère comme une opportunité cette offre qui nous est faite pour un montant de 6 450 € de rachat du fonds et du matériel.

Par ailleurs et au vu de l'importance que revêt le Café de Fa pour les habitants du village et au-delà, M le Maire pense qu'il serait judicieux de le déclarer d'intérêt public et de confier cette gestion dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Un gérant sera choisi et devra répondre à un cahier des charges défini par la commune et devra ainsi payer un loyer à la commune pour les murs et pour le fonds. M le Maire propose de constituer une commission chargée de définir ce cahier des charges. Il propose que cette commission soit composée d'élus mais souhaite également que les habitants qui souhaitent donner leur avis soient associés à ce cahier des charges afin que le café réponde au mieux aux besoins des habitants du village. Néanmoins il précise que le café reste un commerce qui doit rester viable afin que les gérants restent de façon pérenne au village.

Un échange a lieu à ce sujet au sein du Conseil.

Des travaux de mise aux normes sont nécessaires. M Maniak fait un rappel des subventions qui ont été déposées. L'Etat a déjà donné un accord de subvention pour un montant de 40% du montant des travaux. 40% ont également été demandés au département. Il est nécessaire d'étayer le volet « épicerie » par des offres complémentaires de service et de fournir un compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans. Il précise que nous pouvons d'ores et déjà commencer les travaux de réhabilitation et propose un planning prévisionnel de

réalisation. Il ajoute que nous devons passer par un MAPA (Marché de Procédure Adaptée). M Maniak rappelle que l'objectif pour l'ouverture du café est souhaitée pour la manifestation « Artistes à suivre 2024 ». M le Maire soumet au vote le rachat des actifs du Café de Fa pour la somme de 6 450€ et demande au Conseil de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à ce rachat.

- Approuvé à l'unanimité.

2- Délibération relative à la vente du Partner pour la somme de 800€ au Garage Bruneton.

M le Maire précise que ce véhicule avait été acheté d'occasion en 2011 par la commune. Il ne roule plus depuis 1 an en raison de multiples pannes. La commune n'en a plus l'usage. Devenu inutilisable, le garage Bruneton d'Espérasa propose de le reprendre en l'état pour la somme de 800€.

Il a été débattu de l'éventualité de son remplacement ; cette option n'a pas été retenue.

M le Maire demande l'autorisation de procéder à cette vente. Approuvé à l'unanimité

3 – Vente des parcelles C 867 et C 869

M le Maire demande à Didier Malet de ne pas participer au débat sur cette question et lui précise qu'il doit quitter la salle. Les parcelles concernées se situent sur le hameau de Sauzils.

Ces 2 parcelles avaient été cédées à la commune par Mme Verdonck avec une parcelle supplémentaire C 870 pour la réalisation d'un parking lors de la mandature de M Jammy S. Dans les faits, Mme Solange Malet utilisait les parcelles C867 et C869 pour son jardin depuis 2005 ; la commune ne se servant que de la parcelle C 870 pour le parking.

Il s'agit donc de régulariser un usage et de vendre à l'euro symbolique ces 2 parcelles C 867 et C869 à Mme Solange Malet qui demande une régularisation de cette situation.

Mme A M Verdonck a adressé une lettre à la mairie dont M le Maire fait lecture et où elle demande que ces 2 parcelles soient cédées à Mme Solange Malet pour l'euro symbolique comme elle-même les avait cédées à la commune pour l'euro symbolique.

M le maire propose de régulariser cette situation et soumet au vote la question.

- Approuvé à l'unanimité des membres présents (M Didier Malet, ayant quitté la salle ne participe pas au vote).

4- Délibération pour cadeau de départ des agents communaux.

M le Maire propose qu'on puisse délibérer sur un montant de dépenses en vue d'offrir un cadeau à l'occasion d'un départ (retraite, mutation etc...) d'un membre du personnel communal, titulaire ou non titulaire. Après en avoir débattu, M le Maire propose un cadeau d'un montant de 150€ sous forme de bons d'achats, chèques ou bons cadeaux. Approuvé à l'unanimité

5- Délibération concernant les modifications énergétiques de l'Ecole de Fa, réajustement du total des travaux.

Ces travaux visent à améliorer le confort thermique à l'intérieur de l'école. Gilles LABERTY, chargé du dossier par M le Maire, a sollicité le Fonds vert pour obtenir des subventions.

Le montant total des travaux HT réactualisé est de 5664€,90 HT soit 6647,88 TTC. Le taux des subventions attendues de la part du Fonds vert serait de 80%. M le Maire demande au conseil de l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires auprès du fonds vert et soumet au vote la question. Approuvé à l'unanimité

6 – Montant de la location d'un atelier de la cave coopérative

M le Maire rappelle que pour augmenter les ressources de la commune il a été décidé de louer le 1^{er} étage de la cave coopérative de Fa, divisée en 3 locaux, les employés communaux créant leur atelier sur le bas de la cave coopérative. Suite au départ d'un locataire M Cassius, qui été resté dans les lieux de nombreuses années, nous avons décidé en commission réunie le 19 octobre d'attribuer ce local à M Visintin Emmanuel, tourneur sur bois. L'entrée dans les lieux est fixée au 1er décembre 2023. M le Maire propose de fixer le montant de la location mensuelle à 300€. M le Maire soumet au Conseil cette proposition . Approuvé à l'unanimité

7 – Montant du loyer pour le logement communal situé au 9 Avenue de la République à Fa

Ce logement communal, acquis par la commune il y a 4 ans, va être libéré au 1er décembre suite au départ de Mme C Bot. M le Maire souhaite qu'une commission puisse se réunir et décider de l'attribution de ce logement à partir des demandes reçues en mairie. M le Maire propose la date du 21 décembre à 10h, Mme Favry, Mr Laberty et M le Maire proposent d'y participer. M le Maire propose de fixer le montant du loyer avec le garage à 450€/mois et de fixer l'entrée dans les lieux au 1er janvier 2024 au cas où des travaux seraient nécessaires. M le Maire soumet au Conseil cette proposition. Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- Prime inflation : Après parution du décret, Monsieur le Maire demande l'avis aux conseillers sur l'éventualité de verser une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle » (ou prime inflation) aux agents salariés de la commune selon les critères d'éligibilité définis par l'Etat. Soit aucune prime n'est attribuée, soit elle peut être versée dans un cadre bien précis à raison de 300€ minimum et 800 € maximum par agent, somme pouvant être fractionnée. Selon les critères indiqués dans ce décret, certains de nos agents seraient concernés par cette prime. Sur le principe, Monsieur le Maire est favorable à ce qu'on puisse verser cette prime. Après échanges, il est proposé pour un temps plein une prime de 525€ et, pour les temps non complets une prime calculée au prorata du temps de travail. Cette décision qui sera transmise au CDG fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

- Pins de Noël : Pour les fêtes de Noël, les communes avaient jusqu'à présent la possibilité d'obtenir des sapins pour décorer leur commune. Or, ces sapins ont tendance à se raréfier. Aussi, afin de les préserver, l'Office National des Forêts de l'Aude a décidé de ne plus les couper. Nous proposons de les remplacer par des pins qui, eux, deviennent très invasifs et que nous devons couper régulièrement.

- Adressage : Les employés de la Poste rencontrent partout des difficultés lors de la distribution du courrier car certaines adresses ne sont pas assez précises. Au plan national, l'administration de La Poste exige désormais des adressages très précis et propose même sa prestation. M le Maire a demandé un devis à la Poste qu'il juge trop élevé (5.508,- €) et propose donc à ce que plusieurs membres du conseil municipal participent à cet état des lieux de la numérotation de nos rues sur la base des plans cadastraux afin d'économiser cette somme. Pour Rouvenac : Gilles Laberty, Emil Heigl, Georges Bennavil et Joëlle Baumann. Pour Fa : Simone Favry, Didier Malet, Emanwela Lowry et Philippe Deguelle. Une réunion d'information aux conseillers se tiendra le mercredi 10 janvier à la mairie de Fa afin de réaliser ce travail de numérotation.

- Parcelle 834 – Rouvenac : Sur la propriété que Mme A. Avignon a achetée à Mme M. Alary, se trouve la parcelle 834 au bord du Faby, au bout de l'avenue des Platanes à Rouvenac.

Cette parcelle étant en aplomb sur le Faby, et pour éviter tout risque de chute comme cela s'est déjà produit et bien que ce terrain soit privé, la mairie a installé des barrières mobiles. Afin de sécuriser définitivement cet endroit, M le Maire propose à Mme Avignon d'acquérir la parcelle 834 afin d'y placer des barrières fixes et de créer des places de parking publiques. Madame Avignon donne son accord et propose un échange qui sera débattu à nouveau lors d'un prochain conseil municipal.

- Plantation de rosiers à Fa et à Rouvenac : Lors de la fusion des deux communes, il avait été proposé de placer des rosiers sur les façades des maisons de Rouvenac, comme c'est le cas à Fa. Le coût des trous, des rosiers et des treillages seront assumés par la mairie. A charge aux propriétaires qui souhaitent adhérer à cette action, d'arroser et de tailler régulièrement le rosier. Une première tranche de plantation va concerner la place St Barthélémy et l'avenue de Couiza à Rouvenac et des actions complémentaires vont se faire à Fa, Avenue de la République et Boulevard de la Pinouse. Si des habitants sont intéressés et que leur façade borde la rue, ils peuvent faire une demande à la mairie.

- Moulin de Galié : Le Maire rappelle qu'une réunion est prévue le 6 décembre à Vingrau (Pyrénées Orientales) afin de visiter le moulin réhabilité et rencontrer les élus du village ayant participé à ce projet. Les membres du conseil municipal qui sont intéressés sont invités à y participer. Une prochaine réunion avec les agents du Département, le CAUE, les élus du conseil et les représentants de l'association est fixée le 25 janvier à 10h afin de travailler sur le projet du moulin. Pour rappel l'association du Moulin de Galié a été lauréate du « budget participatif » et pourra bénéficier d'une aide de 71.808€ venant du Département. Toutefois, la commune reste de fait propriétaire du moulin même si une convention de mise à disposition entre mairie et association a été signée.

M le Maire rappelle le projet du moulin. Par ailleurs, il précise que sur la phase 1, on nous demande de nous positionner sur 2 scénarios possibles.

La commune pourrait prendre en charge les frais relatifs à l'étude préalable du projet dont le coût s'élève à 14.500€ et la subvention attribuée pourrait permettre la réhabilitation complète du bâti existant et la mise en sécurité des lieux. La seconde possibilité serait que la subvention allouée par le Département soit consacrée à l'étude préalable et ainsi au confortement partiel du bâti. M le maire demande l'avis aux conseillers.

Après échange sur ces 2 options, 13 membres du conseil municipal ont opté pour la première proposition avec participation de la commune aux frais d'étude préalable, 3 pour la seconde et un membre s'est abstenu.

M le Maire précise qu'il s'agit de connaître sur le principe la position du conseil mais qu'une délibération devra être prise à ce sujet une fois que nous aurons recueilli toutes les informations utiles lors de la réunion du 25 janvier et que nous aurons travaillé sur la commission budgétaire où le conseil fixera les priorités pour l'année 2024. M. Stanislas Maniak propose de conduire ce dossier de demandes de subvention et de suivi

technique pour la commune. M le Maire et le conseil rappellent leur attachement à sauver et valoriser ce patrimoine local.

- Recours : M. Gilles Laberty demande où en est le recours au tribunal administratif de Montpellier. Le dossier est en cours.

- Monument aux morts Fa : M. Georges Bennavail considère que les travaux de restauration du monument ont été très bien réalisés.

- Ruisseau de la Bauzeille : M. Georges Bennavail a constaté qu'à la hauteur de la vigne, proche du domaine de Luzenac, il y avait des détritiques dans le ruisseau de la Bauzeille. Il propose de les éliminer et de contacter le propriétaire de la vigne.

- Pierres des parapets : M. Alain Eloy informe le maire et les conseillers que certains habitants ne comprennent pas pourquoi les pierres des parapets des ponts qui passent sur les ruisseaux de Blazines à Fa et de Camières à Rouvenac ont été retirées et demandent ce qui a été fait de ces pierres anciennes. M le Maire précise que personnellement il n'était pas favorable à ces travaux. M. Stanislas Maniak explique que ces modifications sont imposées par le Département. Ses services techniques expliquent d'une part que les parapets existants ne respectent pas les normes de sécurité et d'autre part qu'ils sont dangereux par le fait de fissures qui risquent d'endommager les voûtes des deux ponts. Des garde-corps métalliques du type architectural validés par les services de l'UDAP (Bâtiments de France) seront mis en lieu et place. Ils servent de fusibles en cas de choc. Ils recevront une peinture rouge basque en harmonie avec les garde-corps déjà existants sur les ponts de nos villages. Ces pierres sont en principe la propriété du Département puisque les ouvrages sont sur une route départementale. Mais, M. Maniak informe le conseil qu'il a pu négocier et les récupérer pour la commune. Elles pourront servir à l'embellissement des villages à certains endroits à définir.

- Evacuation eaux pluviales : M Gilles Laberty rappelle l'urgence du dossier concernant les évacuations des eaux pluviales de l'Avenue de Couiza. M Maniak s'occupe du dossier avec le service des routes du Département. M le Maire doit recontacter les chefs de service afin de trouver une solution financière viable pour ces travaux tout en restant dans la réglementation.

- Subventions acceptées : M. Stanislas Maniak fait un point exhaustif sur l'ensemble des subventions attribuées à la commune lors de l'année écoulée.

- Situation du niveau de l'eau de consommation : Le 20 novembre 2023, la situation était la suivante : Rouvenac est toujours connecté avec St Jean de Paracol, Fa a retrouvé un niveau normal ainsi que Ramounichoux, Sauzils et Galié. A Sauzils, à noter que depuis 6 mois, un flotteur permet de contrôler le niveau de l'eau chaque semaine et ainsi de mieux contrôler le dosage du chlore.

- Composteur Rouvenac : M le Maire et le conseil remercient grandement Alain Eloy et Gérard Diem qui ont fabriqué et installé des composteurs à côté des bornes de tri de Rouvenac. Une note d'information sur la façon d'utiliser ces composteurs sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres du village.

La séance est levée à 23h45.

Vu pour être affichée le 28 novembre 2023 conformément aux prescriptions de l'art. L.2121-25 Du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

Anthony CHANAUD